

nouvelles csn

est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux (514) 598-2131. Publié tous les quinze jours, il est tiré à 23 000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec.

Coordination

Lucie Laurin (laurinl@total.net)

Conception graphique

Jean Gladu Sophie Marcoux

Mise en page

Jean Gladu Lucie Laurin Sophie Marcoux

Numérisation photo

Lucie Laurin

Rédaction

L'équipe du Service de l'information de la CSN

Photographes

Alain Chagnon Michel Giroux Photographies de la couverture: Alain Chagnon Guillaume Sainte-Marie

Caricaturiste

Boris

Soutien technique

Lyne Beaulieu

Impression

Les syndiqués CSN de l'imprimerie L'Éclaireur de Beauceville

Distribution

L'équipe du Service de distribution de la CSN, avec la collaboration de syndiqué-es en conflit

Pour modifier le nombre d'exemplaires reçus: (514) 598-2233 1601, av. De Lorimier, Montréal QC H2K 4M5 **Site Internet de la CSN:** http://www.csn.qc.ca



Travailleur assassiné

Juan, pourquoi tu retournes travailler à l'hôpital quand tu sais bien que les militaires vont t'y faire prisonnier dès ton arrivée?— L'autre jour, quand j'ai su qu'ils me cherchaient, j'ai eu peur, je suis parti. Mais maintenant, il faut que je retourne avec mes compagnons de travail: je ne suis pas pour les laisser seuls!

Ce jour-là même, Juan Alsina était assassiné sur un pont et jeté à la rivière Mapocho. Peu après, des habitants d'un bidonville recueillaient son corps, qu'un de mes amis allait reconnaître à la morgue.

Ce jeune Espagnol avait commencé à travailler à l'Hôpital San Juan de Dios comme chauffeur d'ambulance. Sous le gouvernement populaire de Salvador Allende, il était devenu directeur du personnel, ce qui lui a valu sans doute d'être considéré par Pinochet et ses amis comme un dangereux « marxiste-révolutionnaire-terroriste ». De plus, Juan était prêtre et demeurait dans un quartier ouvrier.

Il fait maintenant partie de la liste de plus de 3000 syndicalistes, citoyens, militants populaires et politiques assassinés et disparus aux mains de la dictature de Pinochet et cie. C'est en réclamant justice pour eux que le juge Garzon d'Espagne demandait à l'Angleterre d'extrader Pinochet pour qu'il soit jugé en Espagne. C'est aussi pour des motifs semblables qu'une Canadienne, arrêtée et menacée à la même époque, demande au premier ministre Jean Chrétien d'en faire autant.

Yves La Neuville

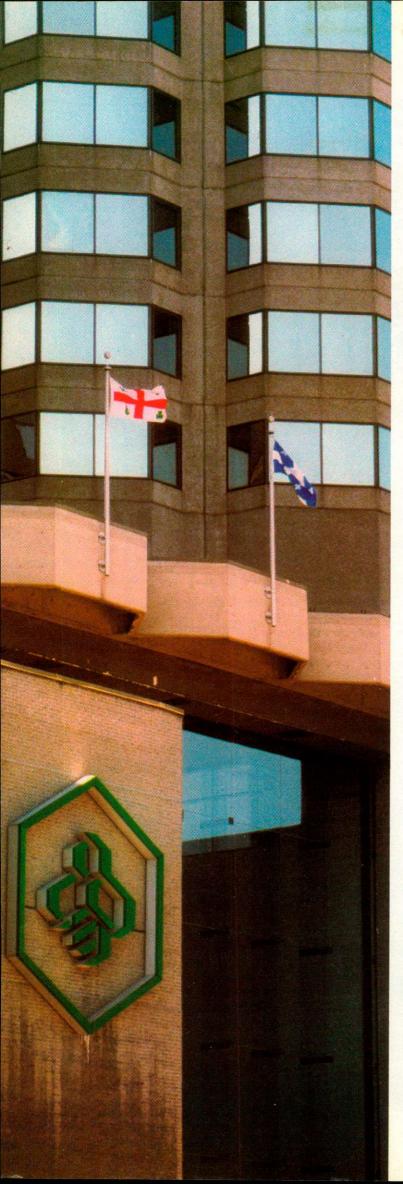
Du singulier et du pluriel

Radio-Canada, 8 mars au matin. Quelqu'un parle de la Journée internationale de « la » femme. Il faut dire « des » femmes, corrige l'animateur. C'est quoi la différence, demande le Cro-Magnon de l'équipe?

Eh bien! je vais te la dire, bonhomme. Dans les bons collèges classiques où tu as étudié, l'Église sacralisait « la » Femme, sorte d'abstraction avec une majuscule, et démonisait « les » femmes, objets de péché. Il convenait donc, pour les « élites de demain », de les mettre à leur main, n'est-ce pas? Ce qui conférait une rationalité à leur rôle de servantes de l'Homme avec une majuscule, qu'il soit curé, médecin, avocat, homme d'affaires, ou même fondateur des caisses populaires, ainsi que le rappelle la récupérante et maladroite publicité du mouvement Desjardins dans les quotidiens de ce jour.

C'est en opposition frontale à ce « la »-là que le mouvement féministe parle « des » femmes en tant que personnes en chair et en os, c'est-à-dire avec des besoins, désirs ou passions propres à chacune d'elles. Et pour un certain nombre, c'est aussi une façon de signifier que les changements ne se cueillent pas bucoliquement comme les champignons après la pluie, mais résultent de l'action concertée de plusieurs personnes.

Guy Ferland



Devenu géant, Desjardins veut tuer le mouvement qui l'a mis au monde

Luc Latraverse

C'est la CSN qui, la première, a dénoncé publiquement, le 6 décembre 1998, le plan de restructuration du Mouvement Desjardins, parce qu'il remet en question tous les fondements du mouvement. Si ce plan se réalise, les sociétaires seront dépossédés de leur contrôle sur les caisses, les communautés rurales privées du service qu'elles se sont donné, les caisses centralisées dans une seule et unique fédération et les caisses d'économie larguées hors du Mouvement Desjardins.

Trois mois plus tard, à la veille de l'assemblée annuelle du Mouvement Desjardins, où en sommes-nous ?

Au lendemain de la sortie de la CSN, Claude Béland, président du Mouvement Desjardins, et ses principaux acolytes accusaient la CSN de vouloir faire peur au monde pour syndiquer les employé-es des caisses. « Le président du Mouvement Desjardins confirme la grande majorité de nos inquiétudes, affirmait Claudette Carbonneau, vice-présidente de la CSN, en réaction aux propos de Claude Béland. Les dirigeants de Desjardins reconnaissent qu'ils envisagent de réduire de 10 à trois, même à une seule, le nombre des fédérations de caisses populaires. Monsieur Béland nous a appris qu'il existe même une proposition d'abolir la Confédération Desjardins pour la remplacer par une nouvelle entreprise. D'autre part, il confirme qu'il y aura un processus de fusion de caisses, qui résultera en la transformation de certaines caisses en points de service. »

Le plan de restructuration comporterait, entre autres, la fusion des dix fédérations actuelles en trois et l'objectif d'en arriver à une seule d'ici cinq ans, la fusion obligée de toutes les caisses des communautés rurales dont les avoirs ne dépasseraient pas les 50 millions de dollars, la fusion obligée des caisses en milieu urbain dont les avoirs n'atteindraient pas entre 125 et 150

millions de dollars, et le délestage de la Fédération des caisses d'économie. On estime que le nombre de caisses populaires, actuellement de 1200, passerait à 500.

Une hécatombe

Selon l'évaluation de la Fédération du commerce de la CSN, à laquelle sont affiliés 165 syndicats de caisses regroupant quelque 4000 salariés, on peut s'attendre à ce que ce

chambardement réduise du quart le volume des emplois chez Desjardins, présentement estimé à quelque 40 000 salariés. Jean Lortie, président de la fédération, en explique l'enjeu: «Le plan de réingénierie en voie de réalisation depuis 1995 prévoit l'abolition de 5000 pos-



Jean Lortie

tes équivalents temps complet, ce qui signifie quelque 8000 emplois. Nous estimons que le plan de restructuration aura pour effet d'accentuer de façon importante le nombre d'abolitions de postes et d'augmenter les pertes d'emploi déjà prévues. Cela entraînera une augmentation inouïe de la pression sur les salarié-es qui survivront à l'hécatombe, alors que déjà, les statis-



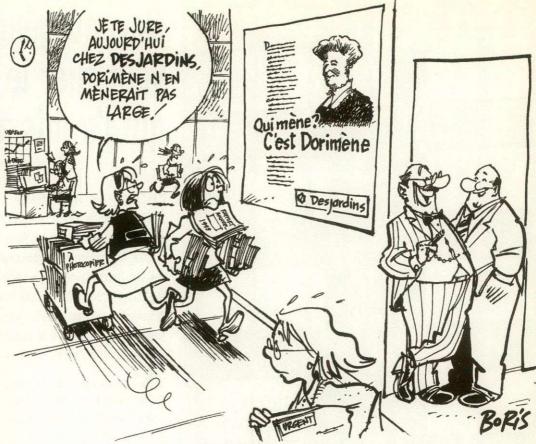
Les employées de votre caisse ne sont pas syndiquées?
C'est le temps de les inviter à joindre les rangs de la CSN, en communiquant avec le Service de syndicalisation au 1 800 947-6177.

tiques sur l'épuisement professionnel parmi les employé-es sont effarantes. Depuis 1995, les prestations d'assurance-maladie ont augmenté de 31 pour cent. »

Dans l'Est du Québec, la colère gronde

Une région comme la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine verrait ses 41 caisses réduites à 12, les autres étant transformées en « points de service ». L'opération entraînerait la perte de 70 postes à temps complet et sans doute une réduction du nombre d'heures travaillées dans les unités fusionnées.

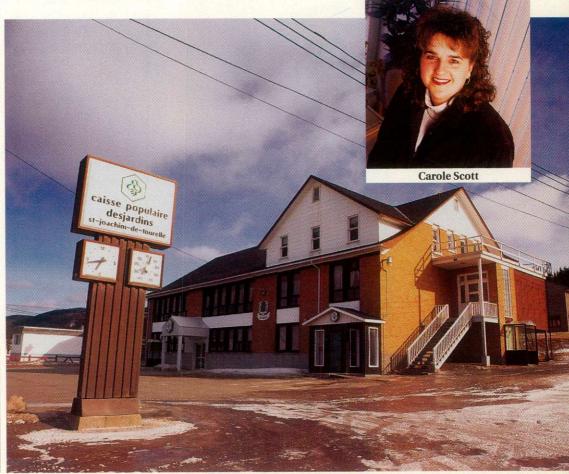
La nouvelle a soulevé des tollés. Certains ont exigé la démission des présidents des fédérations régionales qui ont proposé cette restructuration. Raynald Blais, président du Conseil central de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, a invité les dirigeants de la fédération régionale des caisses à un débat public. Ces derniers ayant décliné, Raynald Blais a ainsi commenté leur dérobade: «Le président de la fédération régionale, Raymond Gagné, devrait démissionner. Il



n'est pas là pour représenter, auprès des sociétaires, le conclave qui dirige Desjardins à huis clos, mais au contraire pour représenter la volonté des sociétaires à la direction de la confédération de Desjardins.»

Dans le village de Tourelle,

voisin de Sainte-Anne-des-Monts, la population de 1200 âmes tient aux services dispensés par la caisse populaire, qui serait transformée en point de service après la fusion avec celle de Sainte-Anne-des-Monts. « Il y a de l'inquiétude, de dire Carole Scott, présidente du syndicat CSN, car les gens, pas plus que nous d'ailleurs, ne savent ce que cela signifie et quelles en seront les conséquences. »





Caisses d'économie de Québec et de Montréal

Une fusion pour mieux servir l'économie solidaire

C'est à moitié décidé : la Caisse d'économie des travailleuses et des travailleurs de Québec, qui le proposera à son assemblée de la fin de mars, et la Caisse d'économie des syndicats nationaux de Montréal, qui en a adopté le principe à son assemblée an-

nuelle, se fusionneront. « Ce n'est pas pour devenir une plus grosse caisse, s'empresse de préciser Claude Rioux, président du C.A. de la Caisse d'économie des syndicats nationaux, mais pour combiner nos expertises afin de

mieux remplir notre mission, qui est de soutenir l'économie solidaire dans quatre champs particuliers: le syndical, le communautaire, le coopératif et le culturel. La caisse

de Québec possède des compétences dans le champ culturel, pour lequel nous sommes très sollicités à Montréal. De notre côté, nous avons développé une expertise dans le financement du logement social. » Clément Guimond, directeur de la caisse d'économie

> de Québec, souligne que l'union des deux caisses découle d'une volonté de soutenir la solidarité, l'entrepreneuriat collectif, les projets communautaires. « Cela nous permettra également d'offrir de meilleurs services finan-

ciers à nos membres, avec une approche différente de celle des autres institutions de Desjardins », explique-t-il.



Au Saguenay-Lac-Saint-Jean

Du côté du Saguenay-Lac-Saint-Jean, la restructuration entraînera la disparition de 43 entités juridiques de caisses, qui seront fusionnées. « C'est la menace d'une perte de 460 emplois, qui s'ajoute à ceux qui ont été éliminés par la réingénierie », précise Margot Côté,



Margot Côté

présidente du Syndicat des salarié-es des caisses populaires du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

De son côté, le conseiller syndical, Jean-Paul Lapointe, prévoit que les points de service qui résulteront des fusions de caisses vont progressivement disparaître. Il cite en exemple le comptoir de Saint-Marc, une caisse fusionnée à celle de Bagotville il y a deux ans, dont on vient d'annoncer la fermeture aux employées. Agathe Tremblay, présidente de ce syndicat, ajoute : « Au moment de la fusion, on nous avait formellement promis qu'on ne fermerait pas notre caisse. C'était de la bouillie pour les chats. Aujourd'hui, on va perdre combien d'emplois?»

Les sociétaires perdent le contrôle

Les dirigeants de Desjardins insinuent que ce sont les sociétaires qui ont demandé ces changements et qui détiennent la décision sur l'avenir de leur caisse avec un vote favorable aux deux tiers pour le changer. Partout, cependant, on nous affirme que dans la vraie vie, c'est le contraire. Au Saguenay, les consultations se font auprès de certains dirigeants de caisses qui sont favorables au projet. « Les votes de fusion sont largement influencés par la fédération régionale, de dire Jean-Paul Lapointe. À Alma, la fédération s'en est mêlée. À la suite du rejet du projet de fusion par les sociétaires, elle a manœuvré de telle sorte que des sociétaires corporatifs détenant plusieurs comptes ont renversé la décision lors d'un second scrutin. »

Le loup dans la bergerie

Une fédération de Desjardins se distingue des autres par sa philosophie autant que par ses pratiques et ses sociétaires : c'est la Fédération des caisses d'économie. Contrairement aux fédérations régionales, elle opère sur tout le territoire du Québec. Les caisses d'économie appartiennent à des travailleuses et des travailleurs souvent organisés en syndicats et collaborent davantage avec des institutions comme les centrales syndicales, Fondaction, Bâtirente et le Fonds de solidarité.

Dans son plan de restructuration, le Mouvement Desjardins a fait clairement sentir à la Fédération des caisses d'économie qu'elle devait se comporter dorénavant comme les autres. Le plan ne prévoyant en fait qu'une seule institution, qui regroupera d'ici cinq ans toutes les caisses de Desjardins pratiquement devenues des succursales et des comptoirs, les caisses d'économie, qui ont la tradition de faire à leur tête selon les intérêts de leurs membres, sont mal vues dans les perspectives de ce nouveau fonctionnement.

La centralisation...

Malgré les démentis du président Claude Béland qui, comme c'est devenu un art chez Desjardins, jongle habilement avec les demi-vérités, l'annonce par la Société Radio-Canada qu'il existe un projet de déménager le siège social de Desjardins de Lévis à Montréal présage une centralisation imminente et tous azimuts du fonctionnement, pour le rapprocher le plus possible du modèle et de l'échelle des banques. À Rivièreau-Renard, en Gaspésie, les employées refusent de porter le macaron 1 800 caisses, parce que Desjardins invite la clientèle à l'utiliser pour obtenir des prêts d'un service centralisé 24 heures sur 24.

... et la syndicalisation

Dans toute cette tourmente, la CSN, de concert avec la Fédération du commerce, compte déployer tous les efforts pour syndiquer le plus grand nombre des 20 000 salariés du Mouvement Desjardins, qui sont sans recours et sans défense pour sauver leur peau dans la tempête qui pointe à l'horizon.

Le budget Landry

Le ministre est allé trop loin

Maroussia Kishka

Journée mémorable que celle du mardi 9 mars 1999. Après des années de vaches maigres, le ministre des Finances, Bernard Landry, a surpris tout le monde. La croissance économique et l'augmentation des transferts fédéraux ont gonflé si allègrement ses goussets qu'il a pu « zapper » un an plus tôt que prévu le déficit de 1,2 milliard de dollars. Le torse bombé, fier d'avoir atteint le déficit zéro, le ministre des Finances y est allé d'un feu d'artifice de mesures, tout en se gardant une marge de manœuvre qui laisse dans la grisaille les services publics.

En effet, une fois les chiffres ronflants de 1,7 milliards de dollars pour la santé et de 600 millions de dollars pour l'éducation décortiqués, il ne reste pour le quotidien des services publics que des budgets serrés. Constamment obsédé par son objectif du déficit zéro, le ministre des Finances ne prévoit qu'une augmentation des dépenses de programmes d'à peine 0,8 pour cent dans son

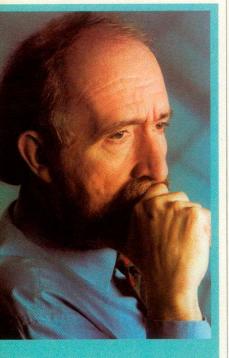
nouvel exercice financier.

Une fois la dette de 700 millions de dollars des hôpitaux effacée et l'apport ponctuel de 450 millions de dollars pour consolider le réseau de la santé déboursé - des mesures financées à même le 1,4 milliard de dollars de forfaitaire qu'Ottawa verse --, il ne reste qu'un 600 millions de dollars pour faire face à l'augmentation des coûts de santé cette année. C'est peu puisqu'à eux seuls, les coûts de système absorberont les deux tiers de cette somme. La situation n'est pas plus rose du côté de l'éducation, où le ministre a prévu n'effacer qu'un peu plus de 50 pour cent de la dette des universités et n'augmenter que de 400 millions de dollars les budgets des écoles, des cégeps et des universités, alors qu'il souhaite le développement de l'économie du savoir au Québec

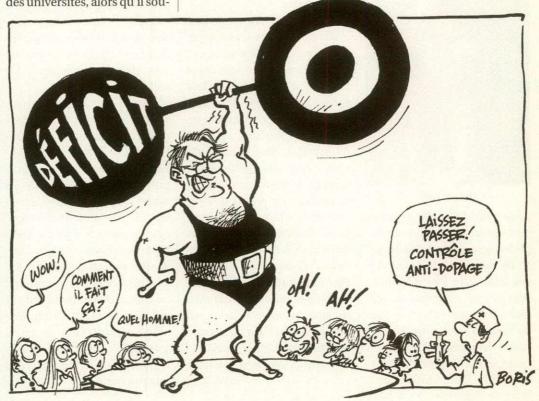
Il y a une marge de manœuvre

« On est allé trop loin!», s'est exclamé le président de la CSN, Gérald Larose, qui dénonce la stratégie du ministre des Finances de minimiser constamment ses rentrées de fonds pour après coup les utiliser aux seules fins d'assainir les finances publiques. Prétextant une faible croissance de ses revenus autonomes, soit ceux en provenance des impôts, des taxes et des sociétés d'État, le ministre Landry avait serré d'un autre tour de vis les budgets des services publics déjà sur le carreau l'an dernier alors qu'en fait, les revenus autonomes ont grimpé de 5,4 pour cent, donc deux à trois fois plus que prévu. Loin de tourner le dos à cette stratégie, il évalue ces revenus à 1,4 pour cent cette année, même si on prévoit une croissance économique semblable à celle de l'an dernier. « Il y a une marge de manœuvre et on lui annonce qu'on va aller la chercher », a indiqué Gérald Larose, parce qu'il considère qu'il est temps qu'on renvoie l'ascenseur à ceux et celles qui ont payé de leurs conditions de travail la course accélérée au déficit zéro.

Dans son discours sur le budget, le ministre Bernard Landry n'a en outre réservé qu'une portion congrue à la création d'emplois, soit un peu plus de 300 millions de dollars en deux ans, dont 132 millions iront à la recherche universitaire, alors que le taux de chômage au Québec oscille autour de 10 pour cent. Le discours laisse dans l'ombre aussi les plus démunis et reporte à plus tard les baisses d'impôt. En fait, ce budget se veut surtout prometteur pour le secteur des nouvelles technologies, puisque le ministre prévoit de généreuses mesures fiscales pour les entreprises et des subventions en faveur de la recherche et du développement.



Il est temps qu'on renvoie l'ascenseur à ceux et celles qui ont payé de leurs conditions de travail la course accélérée au déficit zéro.



Secteur public Québec dépose ses offres salariales : 5 pour cent

« Nettement insuffisant! »



Louis-Serge Houle

Le tableau est maintenant complet. Après le dépôt, il y a quelques semaines, des propositions patronales sur les clauses non pécuniaires (un véritable downsizing des conditions de travail), Québec vient de déposer ses offres salariales. « Nettement insuffisant! », a répliqué le Front commun. Et incomplet, puisque le gouvernement n'a pas daigné répondre aux autres demandes déposées à la table centrale.

La présentation des offres gouvernementales sur les salaires survient au moment où les 135 000 membres du secteur public de la CSN sont consultés sur les propositions patronales concernant les conditions de travail et un plan d'action. « Il y a un fossé énorme entre les récentes déclarations du premier ministre Bouchard et du président du Conseil du trésor, Jacques Léonard, et ce qu'ils nous mettent sur la table, a réagi la vice-présidente Claudette Carbonneau, responsable de cette négociation. La mobilisation n'en sera que plus facile à organiser.»

La CSN a d'ailleurs proposé à la CEQ et à la FTQ de tenir une large manifestation, en avril, pour indiquer clairement au gouvernement le rejet de ses propositions. Des discussions se poursuivent dans ce sens au sein du Front commun.

Régler les vrais problèmes

Récemment, le premier ministre Bouchard et le ministre Léonard ont vanté les mérites des travailleuses et des travailleurs du secteur public pour avoir si bien contribué au redressement des finances publiques. « Le temps des petites tapes dans le dos est terminé, s'est exprimée la porte-parole de la CSN. Il faut maintenant que nos salaires et nos conditions de travail soient bonifiés. Plutôt que

Nos revendications salariales Les

- 3,5 pour cent le 1^{er} juillet 1998
- 4 pour cent le 1^{er} juillet 1999
- 4 pour cent le 1^{er} juillet 2000

Les offres patronales

- 1 pour cent le 1^{er} janvier 1999
- 2 pour cent le 1^{er} janvier 2000
- 2 pour cent le 1^{er} janvier 2001

Des emplois mieux payés dans le privé

Écart salarial entre les employé-es du secteur public et tous les autres salarié-es du Québec (syndiqués ou non)

- 1996: 3,5 pour cent
- 1997: 5,0 pour cent
- 1998 : 7,2 pour cent

Source: Rapport de l'IRIR 1998

Évolution de l'écart salarial entre les employé-es du secteur public et tous les autres employé-es québécois syndiqués

- 1996: 7,0 pour cent
- 1997: 7,6 pour cent
- 1998 : 8,4 pour cent

Source: Rapport de l'IRIR 1998

de vouloir tenir un débat philosophique sur les lieux de négociation, le gouvernement prônant une décentralisation afin d'accroître ses droits de gérance, il devrait s'asseoir avec nous pour régler les vrais problèmes : la perte de notre pouvoir d'achat, les surcharges de travail, la précarité toujours en hausse et des emplois en nombre suffisant. »

Au cours des dernières années, les salarié-es de l'État ont contribué de plusieurs façons à la lutte au déficit menée par les gouvernements : par des hausses d'impôt, comme les autres citoyens du Québec, par des gels ou des récupérations salariales, par l'augmentation de la précarité et du fardeau de tâche constatée partout. En fait, près de la moitié des employé-es du secteur public ne travaille pas à temps complet.

« Nos demandes sont réalistes, légitimes et même modestes, a poursuivi Claudette Carbonneau. Aujourd'hui, le gouvernement ne peut pas invoquer son incapacité de payer : il a une bonne marge de manœuvre. Il est temps de partager cette richesse, notamment avec celles et ceux qui ont été les plus frappés. »





C'est au bureau de la ministre Nicole Léger que les travailleuses en garderie de Montréal s'étaient donné rendez-vous pour une occupation matinale. « Ce fut le début de quelque chose, a expliqué Mireille Bénard, porte-parole du syndicat de Montréal. La ministre est consciente de nos demandes et nous a reçues avec grande compassion, sans toutefois s'aventurer à concrétiser une promesse, précise-t-elle. On ne peut en dire autant de la ministre du Travail, Diane Lemieux, qui brillait par son absence. »

Vote de grève générale rini le régime !, à 90 pour cent Fini le régime !, disent les travailleuses en garderie

Henri Goulet



C'est par une éclatante majorité de 90 pour cent que les travailleuses en garderie de la FSSS-CSN ont voté, le 6 mars dernier, la grève générale illimitée. Il faut remonter au mois de mars 1994, il y a exactement cinq ans, pour constater une aussi forte mobilisation dans le secteur des garderies syndiquées à la FSSS-CSN. Comme leur slogan le rappelle, les travailleuses sont en attente de conditions salariales respectables depuis plus de vingt ans et les plus récents changements dans le secteur des garderies motivent encore davantage leurs aspirations.

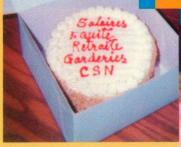
L'implantation du très populaire programme des places à 5 \$ a d'abord eu comme effet direct de plafonner le financement de chacune des garderies tout en imposant une demande accrue de places disponibles. À l'automne, dans le cadre des élections, le premier ministre Bouchard a lui-même attisé le feu en promettant de meilleures conditions salariales aux travailleuses en garderie, allant même jusqu'à déclarer que les centres de la petite enfance étaient non seulement devenus quelque chose de « sacré » pour son gouvernement, mais que l'instauration d'une table centrale de négociation s'imposait.

Le 6 février, réunies en conseil fédéral, les travailleuses syndiquées ont adopté un plan d'action comportant deux étapes majeures, dont la tenue d'un vote de grève générale le 6 mars, précédée d'une vaste tournée provinciale de bureaux de député-es et de ministres.

Visites des député-es et ministres

Dès 9 heures du matin et tout au long de la journée du lundi 1er mars, une bonne vingtaine de député-es et ministres ont reçu la visite des travailleuses en garderie à la toute veille de l'ouverture de la 36e législature. Mise à part la réception marmoréenne du ministre délégué à la Protection de la jeunesse et député de Berthier, Gilles Baril, et nonobstant l'excessif encadrement policier à l'entrée des bureaux de la ministre Pauline Marois, la plupart des rencontres se sont déroulées dans la cordialité et la plus grande réceptivité à l'égard de leurs revendications.

À Sept-Îles, devant des travailleuses déguisées en gars, le député Normand Duguay s'est engagé à écrire personnellement au ministre des Finances l'enjoignant de débloquer les



Dans la région de Québec-Chaudière-Appalaches, les travailleuses en garderie ont rendu visite à pas moins de cinq député-es et ministres. Les trois revendications portant sur les salaires, l'équité et la retraite ont été transmises sur un beau gâteau de fête.





Jannick, travailleuse en garderie à Sept-Îles, offrant 63 pour cent d'un beigne au député de Duplessis, Normand Duguay. Les travailleuses s'étaient déguisées en gars pour signifier que si elles étaient des hommes, leurs salaires auraient déjà été reconnus comme ridicules.



Les travailleuses du syndicat régional de Lanaudière devant les bureaux de Gilles Baril à Saint-Jean-de-Matha.

Line Kelly, porte-parole du syndicat régional de l'Outaouais, en entrevue avec le député libéral de Hull, Roch Cholette.

montants nécessaires pour hausser les salaires. Dans la région de Québec, à la suite de rencontres avec plusieurs gros canons comme Linda Goupil, Agnès Maltais et Paul Bégin, la porte-parole du syndicat régional, Émilia Castro, s'est dite impressionnée par la couverture médiatique : « Partout, nous insistons pour dire que nous ne voulons pénaliser ni les parents ni les garderies. La responsabilité financière des garderies relève maintenant à 85 pour cent du gouvernement. »

À Sherbrooke, l'emphase a été mise sur le besoin grandissant de personnel de qualité: « Les parents sont inquiets, précise Lorraine Watson, parce qu'il est de plus en plus difficile de recruter dans les cégeps pour un travail si peu valorisé sur le plan des salaires. » Du côté de l'Outaouais, le nouveau député de Chapleau, Bruno Pelletier, a pris l'engagement de porter les revendications des travailleuses directement à l'Assemblée nationale. « À notre grand étonnement, constate Line Kelly, et M. Pelletier et M. Cholette, député de Hull, ont des enfants dans nos garderies. Ils connaissent parfaitement nos conditions.»

Beaucoup de sympathie, mais...

Dans la région des Laurentides, malgré l'excellente écoute de M^{mes} Papineau et Signori, Richard Lepage, conseiller syndical, insiste pour dire qu'il ne faut pas se faire d'illusions sur le pouvoir réel des élus : « On a affaire à un gouvernement de pompiers. La seule façon de progresser est de mettre le feu.» À Trois-Rivières, le ministre Guy Julien s'est dit résolu à transmettre des recommandations claires à la ministre déléguée à la Famille et à l'Enfance Nicole Léger, et d'en faire un point particulier au Conseil des ministres. Même discours de grande sympathie de la part de Nathalie Normandeau, nouvelle députée libérale du comté de Bonaventure. Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, les travailleuses ont dévoilé les résultats de leur vote au cours d'une grande manifestation devant les bureaux de M. Bouchard.

Bilan de l'opération : beaucoup de sympathie, pléthore de promesses, mais rien de très substantiel à se mettre sous la dent à la suite de toutes ces visites. Un peu comme dans le dossier des Expos, tout le monde se lance la balle, d'une instance à l'autre, sauf que c'est le « baseball majeur » qui, en dernier lieu, aura le dernier



Le samedi 6 mars, deuxième étape du plan d'action : c'est par une écrasante majorité de 90 pour cent que les quelque 2800 travailleuses en garderie de la FSSS-CSN, œuvrant dans plus de 200 garderies au Québec, ont voté pour la grève générale illimitée, à être déclenchée au moment jugé opportun.

La journée a été ponctuée de manifestations importantes un peu partout au Québec. Dans les régions de Trois-Rivières, Québec et du Saguenay-Lac-Saint-Jean, les travailleuses ont déferlé dans les rues pour signifier au gouvernement qu'elles ont bien l'intention d'obtenir ce qu'elles réclament depuis plus de vingt ans, c'est-à-dire des conditions salariales à la hauteur de leurs responsabilités.



Au bureau de comté de la ministre Pauline Marois, la police était au rendez-vous pour accueillir les travailleuses en garderie. Il a fallu une attente de plus de quatre heures avant de pouvoir la rencontrer. « Elle est aussi gentille que diplomate, raconte France Lanielle-Rajotte, porteparole du syndicat régional de la Montérégie. Elle nous a promis que notre dossier débloquerait, mais jamais à la vitesse de nos demandes. Malgré ses promesses réitérées, on sent que son bébé, ce sont les places à 5 \$. »





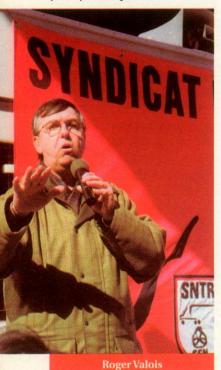
Syndicat national du transport routier (SNTR-CSN)

Photos Alain Chagnon

Manifestation bruyante à Montréal

Henri Goulet

Samedi, 27 février, 5 heures du matin. Montréal s'éveille. Du côté du soleil levant, à Brossard, un train routier chargé de balles de coton fait une spectaculaire sortie de piste, bloquant le pont Champlain pour une bonne partie de la journée. Le chauffeur de 39 ans s'est endormi au volant après une trop longue nuit sans sommeil sur la route. Le décor est dramatiquement planté pour la première grande manifestation publique du Syndicat national du transport routier (SNTR-CSN).



Depuis la libéralisation des échanges avec les États-Unis, les exportations de toutes les provinces canadiennes ont connu un réajustement majeur. Il y a dix ans, les marchés internes et intracanadiens étaient plus importants que ceux dirigés vers les États-Unis. Aujourd'hui, l'axe Nord-Sud prend le dessus sur l'axe Est— Ouest et l'industrie du camionnage en ressent directement tous les effets, surtout négatifs. En réaction à ce phénomène, les camionneurs ont décidé de prendre la rue, question de dire aux patrons et aux gouvernements qu'ils en ont assez de se faire traiter comme des bêtes de somme, surtout depuis la déréglementation de 1988.

« C'est la première grande manifestation publique du SNTR-CSN, a lancé le vice-président de la CSN, Roger Valois, venu appuyer les manifestants qui ont fait une halte remarquée devant les bureaux du premier ministre Bouchard, mais ce n'est certainement pas la dernière. C'est vous qui faites rouler l'économie du Québec. Vous êtes les entrepôts mobiles de toutes les compagnies. Vous avez un rapport de force énorme. Le jour où vous allez décider d'arrêter de rouler, c'est toutes les entreprises du Québec qui vont cesser de marcher. »

Considérés comme travailleurs autonomes, les camionneurs sont venus en grand nombre pour revendiquer leur droit à la syndicalisation, d'où le détour du convoi devant les bureaux de la ministre du Travail Diane Lemieux. Jacques Létourneau, secrétaire général du Conseil



central du Montréal métropolitain, est venu offrir l'appui des 75 000 syndiqué-es CSN de la grande région métropolitaine : « Je veux vous transmettre un seul message : nous sommes avec vous pour travailler à la modification du Code du travail. Le droit à la syndicalisation et à la négociation regroupée sont vos priorités. Nous les appuyons entièrement.»

« On est ici aujourd'hui, malgré les menaces des boss, a clamé quant à lui le fougueux porte-parole du SNTR-CSN, John David Duncan. Le temps de la solidarité entre camionneurs est enfin arrivé, a-t-il précisé. Utilisez vos CB pour dire



aux autres qu'ils ont maintenant un outil pour se défendre.»

Pour plusieurs camionneurs présents, comme Jean Raymond — alias Pacman (voir Nouvelles CSN no 450) —, cette journée a été mémorable : « Les gars du port se tiennent, a-t-il déclaré avec un trémolo dans la voix. J'espère seulement que les gars de "highway" vont maintenant en faire autant. » 10/4. Message reçu.



Journée internationale des femmes

Des roses pour les travailleuses en lutte

Gilles Bégin

En 1999, des luttes majeures de travailleuses marquent l'actualité : celles des garderies, du secteur public, des caisses populaires Desjardins, de Bell Canada, de la Banque Nationale. Pour ces femmes en lutte, le 8 mars, Journée internationale des femmes, a été l'occasion d'une tournée de solidarité.

ême le système de sécurité de la Banque Nationale n'a pu empêcher les manifestantes d'aller offrir un panier de roses g et leur soutien aux employées a en télécommercialisation, en recouvrement et en téléphonie de cette banque qui se battent, encore en 1999, pour le droit d'association et de négociation. À la tête du cortège, une travailleuse de la Caisse populaire Saint-Alphonse, à Terrebonne, Sylvie Jeansonne, a accepté avec enthousiasme de guider le groupe à travers les mailles de sécurité pour cette étape de la tournée de solidarité.

À l'occasion de la tournée, Claudette Carbonneau, viceprésidente de la CSN, était accompagnée de trois féministes connues pour leur implication dans la lutte des femmes : Sylvie Legault, comédienne et chanteuse, Hélène David, aujourd'hui professeure à l'Université de Montréal et première présidente, en 1973, du Comité national de la condition féminine de la CSN, ainsi que Lise Moisan, membre fondatrice, journaliste et membre du comité de rédaction de la revue féministe La vie en rose (1980-1987).



Les manifestantes ont franchi les barrières de sécurité de la Banque Nationale.

Garderies : fini le régime

La tournée a débuté à la garderie Querbes, à Outremont. Hélène David y a rappelé que la revendication d'un réseau universel de garderies faisait déjà partie de la première plate forme du Comité national de la condition féminine, en 1973. Elle a ajouté que les travailleuses qui y œuvrent doivent être socialement reconnues pour leur travail, et que cela passe nécessairement par l'amélioration de leurs conditions salariales.

Le groupe s'est ensuite dirigé vers l'Hôpital Sainte-Justine. Comme dans plusieurs lieux de travail au Québec, les syndicats y avaient organisé des activités pour le 8 mars. Au menu: information sur divers services s'adressant aux femmes, épinglettes 2000 bonnes raisons de marcher, diffusion d'un vidéo sur la Marche du pain et des roses de 1995, etc.

Public-privé, même combat

À l'arrivée du cortège de solidarité sur les lieux, les travailleuses se rapprochent, veulent entendre ce qui se dit. Au nom de la délégation, Claudette Carbonneau parle de reconnaissance de la valeur réelle du travail pour les employées du secteur public et des caisses, et souligne que dans le secteur public, la précarité est le lot de près d'une femme sur deux.

Enfin, la délégation a clôturé sa tournée en allant offrir le soutien des femmes aux téléphonistes de Bell Canada. Sylvie Legault a offert, au nom du groupe, un panier de roses à ces travailleuses en lutte contre les tactiques de leur employeur qui tente par tous les artifices légaux de sabrer dans leurs conditions de travail, leur emploi et leur syndicat.

D ans toutes les régions du Québec, des groupes de femmes ont organisé différentes activités pour souligner le 8 mars. Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, le conseil central a organisé, pour la première fois, une as-

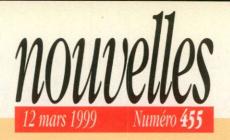


semblée générale de jour, en présence de Denise Trudeau, présidente du Comité national de la condition féminine de la CSN, et de Liliane Dufour, vice-présidente du conseil central.

À Montréal, l'Intersyndicale du Montréal métropolitain et la Table des groupes de femmes de Montréal ont manifesté conjointement devant le Palais de justice pour dénoncer l'augmentation de la violence et l'appauvrissement des femmes. Un manifeste préparé pour l'occasion a été lu par la comédienne et chanteuse France Castel.



La solidarité des femmes de toutes les générations. Sylvie Legault distribuant des roses à des travailleuses de l'Hôpital Sainte-Justine.





Collectif du 8 mars et AI Libérez les prisonnières politiques!

Le Collectif du 8 mars et Amnistie internationale ont entrepris une campagne de lettres d'appui pour la libération de trois prisonnières politiques en Indonésie, en Chine (Tibet) et en Guinée Équatoriale. Les deux organisations demandent également une enquête impartiale sur l'assassinat d'une militante en Colombie.

Lors d'une conférence de presse tenue dans le cadre des activités du 8 mars, Fête internationale des femmes, Anne Sainte-Marie d'Amnistie internationale et Françoise David, au nom du Collectif du 8 mars, ont invité les femmes du Québec à poser un geste concret en appuyant la campagne d'Amnistie internationale

Françoise David a souligné que cette campagne conjointe de signatures de lettres « est un exemple concret de la solidarité qui se crée à travers le projet de la marche mondiale ».

La représentante de l'UNESCO au Canada, Mme Ndèye Fall, a profité de l'occasion pour signifier son appui à la Marche mondiale des femmes en l'an 2000 pour sa contribution à la lutte contre la pauvreté et la violence faite aux femmes.

Vous pouvez participer à la campagne de signatures de lettres en vous adressant au comité de condition féminine de votre conseil central.

G.B.

Tout sur les négos du secteur public : http://www.csn.qc.ca/ SPNegos98 /SP98FrSet.html

Contre le racisme

Le comité confédéral des relations interculturelles de la CSN et le comité immigration du Conseil central du Montréal métropolitain vous invitent à participer à la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, le dimanche 21 mars à 14 heures à la salle Gesù, 1200, rue de Bleury (métro Place des Arts). La CSN et la Ligue des noirs du Québec feront une déclaration conjointe et vous pourrez entendre les artistes suivants: Groupe Haulpén du Chili, Boubacar Diabaté de l'Afrique de l'Ouest et Jougou Turenne des Antilles.

L.L.

Du nouveau au fédéral Le CCRT fait peau neuve

Depuis le premier janvier, les syndicats assujettis au Code fédéral du travail ne doivent plus s'adresser au CCRT, mais plutôt au nouveau Conseil canadien des relations industrielles (CCRI).

En plus du changement de nom de l'organisme, de nouvelles dispositions au Code canadien du travail sont aussi entrées en vigueur. Dans une synthèse effectuée par le Service juridique de la CSN, on apprend que « certaines dispositions simplifient le processus de négociation collective et clarifient les droits et les obligations des parties pendant un arrêt de travail ».

Selon l'article 49 (1) du code, l'avis de négociation peut être donné au cours des quatre mois précédant l'expiration de la convention plutôt que trois mois. L'article 87 (6) traite de la réintégration des employé-es après une grève ou un lock-out, alors que l'article 94 (2.1) prévoit qu'on peut faire des représentations auprès du CCRI si des employeurs embauchent des scabs.

À travers le Québec, on compte au moins 115 000 travailleuses et travailleurs assujettis au Code canadien du travail. Ils œuvrent dans les banques, la fonction publique fédérale, les minoteries, les ports, les stations de radiodiffusion et de télédiffusion, les télécommunications et le transport. M.C.

Centre hospitalier universitaire de Québec Syndicats CSN: 1 régie régionale: 0

Après plusieurs mois de représentation et de mobilisation, les syndiqué-es CSN de la santé de Québec et le conseil central ont remporté la première manche contre les technocrates de la régie régionale de la santé de cette région. Lors de la réunion du conseil d'administration de la régie, le 25 février, les membres du conseil ont retourné leur veste pour remettre de l'avant le projet initial de fusionner les hôpitaux Saint-Francois-d'Assise, Hôtel-Dieu et le CHUL pour former le CHUQ, le Centre hospitalier universitaire de Québec.

Devant une assemblée de quelque 550 personnes, les membres du conseil d'administration ont fait part de leur décision en raison du tollé de protestations soulevé par les annonces successives et contra-

dictoires de la régie concernant l'organisation des soins dans la région. La seule incertitude qui demeure est la localisation du Centre mère-enfant, prévu à l'origine à l'hôpital Saint-Françoisd'Assise, puis au CHUL.



La régie préfère ne plus courir de risque et étudier toutes les possibilités avant de prendre une décision définitive.

L.-S. H.

Juste un mot. **Monsieur Léonard!**

Les milliers de travailleuses et de travailleurs du secteur public québécois sont invités à s'adresser per-

sonnellement au président du Conseil du trésor, Jacques Léonard, en signant une carte postale qui réclame la mise en place



gramme d'équité salariale dans le secteur public.

Les cartes postales lui seront remises au début du mois d'avril,

alors que la CSN procédera également au dépôt de son rapport devant la Commission de l'équité salariale.

> Par ce rapport, la centrale entend prouver que la démarche accomplie par le gouvernement ne respecte pas l'ensemble des critè-

res contenus dans la Loi de l'équité salariale et qu'ainsi elle ne peut être jugée conforme à

Un prix d'excellence pour La force des mots

La force des mots, le magazine semestriel de la CSN sur le français au travail, a remporté le Prix d'excellence Lyse-Daniels décerné par le mouvement Impératif français à des personnes ou des organismes qui se sont distingués par leur



contribution à la défense et à la promotion de la langue française. Le prix a été remis à la CSN le 14 mars, à Hull.

Erratum

Dans notre dernière parution, une erreur s'est glissée dans le reportage sur le conflit dans les garages de Rimouski. Au lieu de Georges-Henri Lévesque, il aurait fallu lire Georges-Henri Deschênes comme nom de l'une des personnes citées dans le reportage. Nous nous en excusons.

Rappel

La CSN participe activement au « Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté ». Vous avez reçu, au cours des dernières semaines, une pétition intitulée Éliminer la pauvreté, c'est possible et nous le voulons. La CSN invite tous les syndicats à la faire signer par leurs membres et à la faire parvenir rapidement à leur conseil central. Pour de plus amples informations, adressezvous à votre conseil central. G.B.

Des syndicats en conflit vous envoient Nouvelles CSN

Les membres en lock-out du syndicat de la Maison mère des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie et les membres en grève du syndicat de l'abattoir de Berthierville ont participé à l'envoi de ce numéro de Nouvelles CSN.

Norton **Une entente** qui sauve des emplois

Confronté à des pertes d'emploi, voire à la fermeture de l'usine, le syndicat des 90 travailleurs de Norton s'est entendu avec l'employeur pour éviter de nouvelles mises à pied. L'employeur de cette usine de production de carbure de silicium située à Shawinigan, une multinationale possédant son siège social en Norvège, tentait depuis plusieurs mois d'imposer une réorganisation du travail afin d'accroître la productivité par une réduction du personnel et l'instauration de la flexibilité entre les travailleurs de métier.

En novembre, 20 travailleurs se sont retrouvés sans travail et, face à l'annonce d'une nouvelle réduction de la main-d'œuvre, le syndicat a pressé les patrons de s'asseoir à une table de négociation.

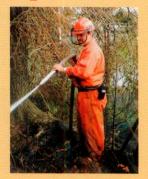
L'entente prévoit, entre autres, la formation d'un comité conjoint de réorganisation du travail qui a la responsabilité d'établir les règles concernant la flexibilité de la main-d'œuvre et l'instauration d'un programme spécial de préretraite. Les travailleurs âgés de 56 ans pourront, cette année, se prévaloir de ce programme qui comprend notamment le versement d'un montant forfaitaire de 5000 dollars et la bonification de leur rente.

L.-S. H.

Pompiers-forestiers Entente de principe

Une entente de principe est intervenue à l'issue de deux journées intensives de négociation, les 2 et 3 mars, entre les porte-parole de trois syndicats de pompiersforestiers et la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU).

Basés en Abitibi-Témiscamingue-Baie-James, au Centre du Québec et sur la Côte-Nord, quelque 170 pompiersforestiers et préposé-es aux communications membres de la FTPF-CSN se prononceront sur l'accord de principe durant le mois de mars. On se souviendra que ces travailleurs saisonniers revendiquent notamment des augmentations de salaire, la création d'un régime de retraite,



des primes de responsabilités, des dispositions portant sur la mobilité des employé-es et des semaines de travail garanties. Les négociations entre la FTPF-CSN et la SOPFEU se sont déroulées à une table centrale. C'était une première pour les trois syndicats. La convention collective est échue depuis décembre 1996.

M.C.

prêts hypothécaires

Passez donc à la caisse!

Un nouveau prêt hypothécaire?



Vous en avez déjà un dans une banque?

NOUS

remboursons

les frais de transfert de la banque à notre caisse

payons

l'évaluation agréée jusqu'à un maximum de 500\$

offrons

- un taux garanti de 90 jours - une réduction de taux ou une remise en argent jusqu'à un maximum de 3000\$*

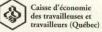
| terme | remise en argent | réduction de taux |
|---------|---------------------|----------------------|
| 1-2 ans | 3/4% | 1/4% |
| 3 ans | 11/2% | 1/2% |
| 4 ans | 13/4% | 1/2% |
| 5 ans | 2% | 3/4% |

N'attendez plus!



des syndicats nationaux (Montréal)

Tél.: (514) 598-2122 1-877-598-2122



Tél.: (418) 647-1527 1-800-626-5166





1. Quel est leur nom?

Pour souligner la Semaine du français et de la francophonie, plusieurs activités ont été préparées dans plusieurs régions du Québec. Alors, comment nomme-t-on une personne qui habite l'une des municipalités suivantes :

Pont-Rouge, Salaberry-de-Valleyfield, Winnipeg, Rock Forest, L'Île-Perrot, Rouyn-Noranda, Charny, Pintendre, Saint-Charles-Borromée, Saint-Hyacinthe?

Réponse. Pont-Rougeois-oise, Campivalensienne, Winnipeguois-se, Forestois-se, Perrotois-se, Rouynorandien-ne, Charnicois-se, Pintendrois-se, Charlois-se, Maskoutain-ne.

2. Mettre au féminin

Ailier (sports), peintre, aménageur, saucier, courrier, sapeur-pompier, préfet, typographe, routier, tôlier, vigile.

Réponse. Ailière, peintre, aménageuse, saucière, courrière, sapeuse-pompière, préfète, typographe, routière, tôlière, vigile.

3. Mettre l'accent à la bonne place, si accent il y a.

Cyclone, diplome, hopital, coteau, polynome, entrepot, syndrome, cotelette, fibrome, icone, pylone, sarcome, impot, gnome, symptomatique, idiome, roder.

Réponse. Diplôme, hôpital, polynôme, entrepôt, côtelette, icône, pylône, impôt, rôder (au sens d'errer avec intention hostile), roder (au sens de mettre au point) n'en prend pas.

4. Corriger les fautes dans les homophones suivants :

Quand je me balade en auto, je siffle des balades.

On a fort affaire quand on a à faire à un imposteur.

J'ai vérifié par acquis de conscience et j'en ai acquis la certitude : on bafoue nos droits acquis ! L'individu assis au banc des accusés a été mis au banc de la société. Il n'ira pas de sitôt jouer dans les bancs de neige!

Comme ce que tu dis est très sensé, il est sensé avoir compris.

Pour tenter de régler notre différent avec l'employeur, nous lui avons présenté un document différent.

Réponse. Ballades (chanson, poème). Fort à faire quand on a affaire. Par acquit de conscience. Au ban (en marge de) de la société. Censé (supposé) avoir compris. Régler notre différend.

Robert Boucher

Bie Nvenue

La Papeterie L.P. Turgeon inc.

Les contacts transmis au Service de syndicalisation de la CSN sont précieux. À preuve, nos collègues de l'imprimerie de la CSN ont convaincu, après quelques mois de discussions, les 14 salariés de la Papeterie L.P. Turgeon inc., avec laquelle ils font affaire, d'adhérer à la CSN. Bravo!

Impressions Logobec international Itée

Les 25 travailleurs et travailleuses de Impressions Logobec international Itée de Longueuil, imprimerie spécialisée dans les sacs de plastique et les boîtes cadeau, ont décidé d'adhérer à la CSN. Leur syndicat a déposé une requête en ce sens. Il sera affilié à la FTPF et au Conseil central de la Montérégie.

Groupe C.N.P. inc.

Le Syndicat des employés du Groupe C.N.P. inc. (CSN) a déposé, le 8 mars, une requête afin de représenter la trentaine d'employés de cette entreprise de Rivière-du-Loup, spécialisée dans la coupe de viande.

Collège Gérald-Godin

Le Syndicat des employées et employés de soutien du Collège Gérald-Godin (CSN) a déposé une requête en accréditation afin de se donner un syndicat CSN. Situé dans l'ouest de l'Île de Montréal, le collège devrait compter 22 employés de soutien lorsqu'il ouvrira officiellement ses portes en août 1999.

La maison du réconfort

Le Syndicat des travailleuses de la maison du réconfort (CSN) a déposé une requête en accréditation afin de représenter les 14 salariées de la maison pour femmes et enfants victimes de violence conjugale. Le syndicat est affilié à la FSSS et au Conseil central du Montréal métropolitain.

Restaurant du Motel Colibri

Le Syndicat des travailleuses et travailleurs du Motel Colibri (CSN) a déposé une requête en accréditation afin de représenter les employé-es du restaurant de l'Hôtel Colibri, à Victoriaville. Les 15 employé-es ont décidé de joindre le syndicat de leurs camarades des autres services du motel. Le syndicat est affilié à la Fédération du commerce et au Conseil central du Cœur du Qué-

Accrédités

bec.

Les 20 pompiers vo-Iontaires de Saint-Barthélemy ont reçu leur accréditation le 23 février. Ils rejoignent leurs confrères de Louiseville au sein du Syndicat régional de la Mauricie (CSN). Le Syndicat des travailleurs (euses) de Service Téléphonique de Granby (CSN) a reçu son accréditation pour représenter les 13 salarié-es de cette entreprise spécialisée dans les services d'appels d'urgence, d'alarme et de 9-1-1 de la Montérégie.

Gilles Bégin

Convertissez en dollars canadiens...

Les salaires des dirigeants d'entreprise américains n'ont jamais été aussi... faramineux. D'après le New York Times, le président de Walt Disney, Michael Eisner, a touché 471,5 millions de US dollars en 1998; Eckhard Peiffer, président des ordinateurs Compaq, 192,5 millions; Mark Ruben, président de Colgate-Palmolive, 170.6 millions: Charles Heimbold, président de Bristol-Myers Squibb, 146,6 millions; John Welch, président de General Electric, 138,6 millions; et pour vendre son eau sucrée, Summerfield Johnston Jr., président de Coca-Cola, 132,4 millions.

Et vive le néolibéralisme. J.-P.P.

Vous connaissez quelqu'un qui veut en finir avec l'injustice, l'arbitraire?

Quelqu'un qui aimerait améliorer ses conditions de travail ? Son salaire ?

Quelqu'un qui voudrait négocier d'égal à égal avec son employeur ?

Invitez-le donc chez vous, à la CSN!

Un seul numéro de téléphone: le Service de syndicalisation de la CSN

1 800 947-6177



Usine Expro Un contrat de 100 M \$

Quelque 100 à 125 travailleurs seront rappelés au travail à l'usine Expro de Salaberry-de-Valleyfield, qui vient de décrocher un contrat de 100 millions de dollars de l'armée américaine pour fabriquer des munitions d'entraînement. Le président du syndicat, Richard Malette,

considère que c'est une bonne nouvelle. Cependant, c'est un contrat qui donne du travail pendant huit mois par année et qui est renouvelable chaque année.

Selon lui, « c'est grâce à la crédibilité que nous avons acquise sur le marché au chapitre de la qualité et de la livraison que nous avons pu obtenir ce contrat. Il faut qu'Expro utilise ces revenus pour mettre en application l'entente sur le rattrapage salarial et pour consolider le développement de notre production pour le marché civil, car le marché militaire est touiours incertain. »

Luc L.



Grève des réalisateurs de Radio-Canada Un appui désintéressé, celui de la CTCC

L'Association des réalisateurs de Radio-Canada a souligné, le 7 mars, le 40e anniversaire de leur grève, la première au Québec menée par des cadres pour obtenir le droit de se syndiquer. « Nous, les 74 réalisateurs, on était une bande d'amateurs. Si on n'avait pas eu l'aide de la CTCC. on ne serait pas passés à travers », a souligné le président de l'association des réalisateurs de l'époque, Fernand Quirion.

Quelques jours après le début de leur grève, la CTCC accepte en effet de les soutenir. Lorsque, le 29 décembre 1958, ils débraient dans le froid glacial de l'hiver, les 74 réalisateurs ne savent pas que la lutte sera dure. Leurs collègues réalisateurs au Canada anglais refuseront de les suivre. Mais au Québec,

tous les artisans de la télévision et de la scène leur donnent leur appui, offrent des spectacles pour les aider financièrement et les rejoignent sur les lignes de piquetage.

Constatant que ce conflit devient un symbole de l'affirmation du Québec, le gouvernement fédéral intervient et force Radio-Canada à reconnaître le droit d'association des réalisateurs. Mais la société d'État refusera jusqu'au bout l'affiliation à la CTCC. Conscient qu'ils ont gagné la bataille, Jean Marchand les invitera à reprendre le travail. « La contribution de la CTCC fut substantielle et désintéressée. Nous n'exigeons rien en retour », leur a-t-il dit. Une générosité que Fernand Quirion a rappelée lors de cette cérémonie commémorative. M.K.

On rejette les offres!

D'ici la fin du mois de mars, les syndicats de la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS), de la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ), de la Fédération des professionnèles (FP) et ceux du secteur cégeps de la Fédération des employées et employés de services publics (FEESP) compléteront la tenue des assemblées générales afin de rejeter les offres patronales qui leur ont été présentées pour chacun de leurs secteurs. De plus, ils adopteront un plan d'action pour appuyer leur démarche syndicale de négociation. Pour sa part, le secteur scolaire de la FEESP a obtenu le mandat des personnes déléguées au Conseil du secteur scolaire de poursuivre ses négociations sur la base du projet de convention collective qu'il a déposé à la partie patronale et il présentera un plan d'action à son conseil du 19 mars.

Un colloque pour les gais et lesbiennes

Le Forum des gais et lesbiennes syndiqués du Québec, un organisme soutenu par les grandes organisations syndicales, organise son premier colloque les 9 et 10 avril à l'UQAM, pavillon des sciences de la gestion, 315, rue Sainte-Catherine Est, salle ROM 110. Information: andrep@sim.qc.ca

J.R.

Port-Alfred Oui à 97 pour cent aux augmentations

En assemblée générale le 23 février, les 750 travailleurs de l'usine de papier Abitibi-Consolidated de Ville La Baie, au Saguenay, se sont prononcés à 97 pour cent en faveur d'augmentations de salaire couvrant la période du premier mai 1998 au 30 avril 2001. Les membres du Syndicat national des tra-

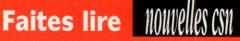
vailleurs des pâtes et papiers de Port-Alfred (FTPF-CSN) qui étaient à l'emploi de la compagnie au premier mai 1998 ont reçu un montant forfaitaire de 2750 \$ à la signature de l'entente. Le premier mai prochain, leur salaire sera en hausse de 0,50 dollar l'heure. Au premier mai de l'an 2000, ils toucheront tous une augmenta-

tion de deux pour cent.

On a aussi profité du renouvellement de la convention collective pour modifier les régimes de soins dentaires et les barèmes d'indemnisation des actes bucco-dentaires.

La convention collective intervenue en 1995 se terminera le 30 avril 2001.

M.C.



Plus je commence jeune, meilleurs seront mes revenus à la retraite

Revenu annuel imposable entre 25 001 \$ et 29 589 \$

Valeur future d'un investissement annuel net de 627 \$

5 ans 10 ans 20 ans 30 ans REER conventionnel 9,80 % * 6677\$ 17322\$ 61 477 \$ 173 913 \$ REER Fonds de travailleurs 6,75 % ** 11698\$ 27 913 \$ 81 553 \$ 184 631 \$

* Moyenne annuelle sur dix ans des fonds diversifiés de placement. ** Moyenne annuelle historique d'un fonds de travailleurs. Ceci ne constitue pas une offre publique de valeurs. Vous obtiendrez les informations requises dans le prospectus de Fondaction.



Se syndiquer en toute con liberté

Des lois à changer! Des droits à protéger!

Le Code du travail du Québec doit être revu.

L'actuel Code du travail du Québec a été conçu après la Deuxième guerre mondiale. Il a été rédigé pour encadrer des emplois salariés de longue durée chez le même employeur. Il a été modifié en 1961, en 1964 et en 1977. Il n'a pas été retouché depuis plus de 20 ans.

Durant cette période, les PME se sont multipliées. Le travail à temps partiel, temporaire et autonome s'est répandu.

Aujourd'hui, des milliers de travailleuses et de travailleurs ne peuvent pas exercer librement et pleinement leur droit de se syndiquer et d'améliorer leurs conditions de travail et de vie à cause des lacunes du Code du travail du Québec.

Le pourcentage des personnes non-syndiquées augmente et le taux de syndicalisation chute. Les droits des syndiqué-es sont menacés.

Une réforme en profondeur s'impose.

Revendications de la CSN pour améliorer

le Code du travail du Québec :

- Une Commission des relations de travail : « un guichet unique » en relations de travail pour obtenir rapidement une accréditation syndicale
- Les négociations regroupées : pour donner aux employé-es des PME un véritable droit de se syndiquer et d'améliorer leurs conditions de vie
- 3 La reconnaissance du travail autonome : pour négocier en toute liberté
- 4 La déclaration d'employeur unique
- La réforme de l'article 45 du Code du travail du Québec : pour empêcher les employeurs de se débarrasser des syndicats en créant des nouvelles compagnies, en faisant appel à la sous-traitance, en utilisant des prête-noms, etc.